HIGH COMMISSION FOR

THE REPUBLIC OF CAMEROON Peace*Work*Fatherland

Service Culturel



HAUT-COMMISSARIAT POUR LA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix*Travail*Patrie

Cultural Service

170 Clemow Avenue Ottawa K1S 2B4 CANADA Tel: (613) 238 7598 Fax: (613) 238 4318

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXEMPTION

(Pour la session d'hiver)

(Étudiants camerounais régulièrement inscrits aux cycles de **baccalauréat ou de maitrise** des établissements d'enseignement supérieur de la province du Québec)

A retou	irner le 18 octobre au plus tard.
	prénom de l'étudiant(e) :alité :
Date et	lieu de naissance :ce d'origine :
	resse et numéro de téléphone au Canada :
	e et numéro de téléphone de l'établissement fréquenté :
	<u>Programme d'études</u> :
- No	m du programme :mbre de sessions déjà passées dans le programme :te de début du programme :
- Ses	ssion probable de la fin du programme :ssion à partir de laquelle vous sollicitez l'exemption :
Êtes-vo	ous boursier ? Si oui de quel organisme ? :
	1/2

Email: service_culturel@rogers.com Web site: www.hc-cameroon-ottawa.org

Curriculum Studorium:

Année académique ou session	Programme d'études	Résultats (ou nombre de crédits)	Etablissement
		Signature	

Jigilataio	 • • •	• • •	٠.	• •	• •	• •	• •	•	٠.	• •	٠.	•	•	• •	•	•	•	•	•	• •	•	•	•	•	•

Date	 	 	

Joindre:

- Photocopie de la Carte Consulaire;
- Photocopie certifiée conforme à l'original du permis de séjour;
- Une attestation d'inscription à la session d'automne en cours ou une preuve d'admission pour la session d'hiver à venir (délivrée et signée par le régistrariat ; il ne s'agit pas du bulletin cumulatif de notes);
- Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat camerounais (candidature études du premier cycle) ou photocopie du bulletin cumulatif actualisé des notes (pour tout candidat ayant complété au moins une session d'études universitaires) ;
- Un mandat lettre de \$4 au bénéfice du Haut Commissariat pour la République du Cameroun à Ottawa;
- Tous les différents formulaires exigés (formulaire 1 et formulaire 2).

N.B.

- 1 Pour des raisons de sélection des candidats, les dossiers incomplets ou arrivés en retard ne seront pas traités.
- 2 Le bénéficiaire d'une bourse d'exemption doit parvenir au Service Culturel à la fin de toute session, ses résultats scolaires faute de quoi, il peut voir son exemption suspendue ou retirée.
- 3 L'exemption n'est accordée que pour un programme d'études et pour la durée normale dudit programme.
- 4 Tout changement de filière d'études ou d'établissement doit requérir l'aval préalable des autorités camerounaises si vous bénéficiez de l'exemption aux mêmes dates que pour une demande d'exemption; faute de quoi, elle vous est retirée.
- 5. Assurer vous sur notre site que l'appel des candidatures inclue votre programme d'études.